

CQP Technicien Après-Vente Automobile

RNCP34321 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637
Code(s) ROME	I1309, I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2022

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

20 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 20 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Campus des Métiers de Niort	—	Former et organiser l'évaluation
CCI DE L'ARDECHE	—	Former et organiser l'évaluation
CFA CMA 36	—	Former et organiser l'évaluation
CFA de la CMA Hauts-de-France - Antenne Rouvignies	—	Former et organiser l'évaluation
CFA de l'Ariège	—	Former et organiser l'évaluation
CFA de l'Artisanat Mulhouse	—	Former et organiser l'évaluation
C.F.A. Hilaire de Chardonnet	—	Former et organiser l'évaluation
CFA Louis Prioux	—	Former et organiser l'évaluation
CFA Mâcon	—	Former et organiser l'évaluation
CFA MFR Clos des Baz	—	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 20 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34321-cqp-technicien-apres-vente-automobile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP Technicien Après-Vente Automobile a été créé par la Commission paritaire nationale de mai 1989.

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée

par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée.

Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

Le Technicien Après-Vente Automobile réalise des activités de maintenance portant sur les moteurs thermiques, équipements périphériques et sur l'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules.

Le Technicien Après-Vente Automobile est positionné à l'échelon 9 dans la Convention collective des services de l'automobile n°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

Activités techniques :

Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées portant sur :

- moteurs thermiques et équipements périphériques,
- ensembles mécaniques,
- systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.

Pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures ou l'identification de démarches se rapportant à :

- L'établissement de diagnostics ;
- La mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation des grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

Organisation et gestion de la maintenance :

Organisation de la maintenance :

- mise à jour et classement de la documentation technique,
- planification de l'intervention,
- agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

Gestion de la maintenance :

- conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- établissement de tout document d'atelier utile,
- établissement de devis, ...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser le contrôle et la remise en état
des systèmes d'injection essence

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection diesel

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution diesel

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation diesel

Contrôler un circuit électrique
 Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur
 Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection essence (directe ou indirecte)
 Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection diesel
 Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution essence
 Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution diesel
 Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation essence
 Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation diesel
 Exploiter un schéma électrique
 Réaliser le contrôle et le diagnostic électrique des capteurs et actionneurs
 Utiliser l'outil de diagnostic
 Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes de climatisation régulée
 Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage
 Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les transmissions à 4 roues motrices
 Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue
 Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de sécurité active
 Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes STOP AND START
 Contrôler et remplacer les systèmes pyrotechniques automobiles
 Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes de suspensions pilotées
 Réaliser le contrôle et le diagnostic des systèmes électroniques et multiplexés
 Réaliser le contrôle et le diagnostic électrique des capteurs et actionneurs
 Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation
 Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques
 Réaliser le diagnostic des trains roulants
 Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques
 Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage
 Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation
 Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur...)
 Réaliser la maintenance des systèmes de direction
 Réaliser la maintenance des systèmes de distribution
 Réaliser la maintenance des moteurs thermiques
 Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur
 Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement

Blocs de compétences

RNCP34321BC01 — Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence/diesel)

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le contrôle et la remise en état
 des systèmes d'injection essence
 Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection diesel
 Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence
 Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution diesel
 Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence
 Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation diesel
 Contrôler un circuit électrique
 Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de contrôle/ remise en état sur : · un système d'injection défaillant ou · un système de suralimentation défaillant ou · un système de dépollution défaillant sur un moteur essence ou diesel (par tirage au sort)
 sur la base d'une grille d'évaluation fournie par l'ANFA.

RNCP34321BC02 — Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution essence/diesel

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le diagnostic des systèmes
d'injection essence (directe ou indirecte)
Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection diesel
Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution essence
Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution diesel
Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation essence
Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation diesel
Exploiter un schéma électrique
Réaliser le contrôle et le diagnostic électrique des capteurs et actionneurs
Utiliser l'outil de diagnostic
Contrôler un circuit électrique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de diagnostic et définition de méthodologie de remise en état sur : · un système d'injection ou · un système de suralimentation ou · un système de dépollution
sur un moteur essence ou diesel sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA.

RNCP34321BC03 — Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique / multiplexée

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes de climatisation régulée
Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage
Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les transmissions à 4 roues motrices
Effectuer le diagnostic électronique et les interventions sur les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue
Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de sécurité active
Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes STOP AND START
Contrôler et remplacer les systèmes pyrotechniques automobiles
Effectuer le diagnostic et les interventions sur les systèmes de suspensions pilotées
Réaliser le contrôle et le diagnostic des systèmes électroniques et multiplexés
Réaliser le contrôle et le diagnostic électrique des capteurs et actionneurs
Utiliser l'outil de diagnostic
Exploiter un schéma électrique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation de diagnostic et définition de méthodologie de remise en état sur : · un système de climatisation régulée ou

· un système de BVR, BVA, CVT, transmission intégrale ou
· un système de sécurité active ou · un système de suspension pilotée ou
·

un système Stop & Start sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA.

Etude de cas/ questionnaire permettant de mesurer le niveau de connaissances générales sur la technologie des systèmes à gestion électronique ou multiplexée dont la part dans la validation du bloc correspond à 20% fourni par les services de l'ANFA.

RNCP34321BC04 — Diagnostic des systèmes mécaniques

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation
Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques
Réaliser le diagnostic des trains roulants
Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques
Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas permettant d'évaluer la capacité d'analyser un dysfonctionnement sur un système mécanique et d'identifier les opérations de remise en état, produite selon les consignes de rédaction établies par l'ANFA.

RNCP34321BC05 — Maintenance des systèmes mécaniques

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation
Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur...)
Réaliser la maintenance des systèmes de direction
Réaliser la maintenance des systèmes de distribution
Réaliser la maintenance des moteurs thermiques
Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur
Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement
Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation portant sur une opération de maintenance sur
2 systèmes mécaniques parmi : climatisation, distribution, embrayage, moteur thermique, circuit de refroidissement
sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien après-vente automobile exerce son activité au sein des entreprises dont l'activité a pour finalité la maintenance des Véhicules Légers (VL) pratiquant des interventions sur les systèmes électriques et électroniques embarqués (à titre d'exemples : concession automobile, réparateur agréé, mécanicien réparateur agréé, entreprises spécialisées dans l'électricité automobile).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien après-vente automobile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de l'avis relatif aux organismes agréés par les ministres en charge de l'environnement et de l'industrie en application de l'article R. 543-99 du code de l'environnement, concernant les interventions sur les véhicules climatisés, le contenu du CQP doit obligatoirement permettre de préparer les candidats aux opérations de maintenance des systèmes de climatisation. Cet avis a été publié au Journal officiel le 25 janvier 2014.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 011 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 318
Jugés difficiles à recruter	67 %

Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

/

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	6	0	75 %	100 %
2016	18	0	62 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP16271

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40839, RNCP37013

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34321/>